

**BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES**



**Edition Chronologique n°39 du 7 septembre 2012**

**PARTIE TEMPORAIRE**

Armée de terre

Texte n°15

**CIRCULAIRE N° 272848/DEF/RH-AT/CCF/SC/EMS**

relative aux modalités particulières de la scolarité à l'école d'état-major au titre du diplôme d'état-major pour le cycle 2012-2013.

*Du 12 juillet 2012*

**CIRCULAIRE N° 272848/DEF/RH-AT/CCF/SC/EMS relative aux modalités particulières de la scolarité à l'école d'état-major au titre du diplôme d'état-major pour le cycle 2012-2013.**

*Du 12 juillet 2012*

NOR D E F T 1 2 5 1 4 2 9 C

---

*Références :*

Arrêté du 8 août 2011 (JO n° 200 du 30 août 2011, texte n° 1 ; signalé au BOC 45/2011 ; BOEM 300.3.1).

Instruction n° 340122/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 6 juillet 2012 (BOC N° 31 du 20 juillet 2012, texte 16 ; BOEM 770.3.3.1) modifiée.

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 271108/DEF/RH-AT/IF/SC/EMS du 3 mars 2011 (BOC N° 13 du 1er avril 2011, texte 26) modifiée.

*Référence de publication :* BOC N°39 du 7 septembre 2012, texte 15.

---

La présente circulaire a pour but de préciser les modalités pratiques relatives à la scolarité du diplôme d'état-major (DEM) en 2012 (cycle 2012-2013), dont l'attribution prendra effet au 1<sup>er</sup> juin 2013.

**1. DATE DES SESSIONS.**

Les dates des sessions de la scolarité du DEM à l'école d'état-major (EEM) sont pour l'année scolaire 2012-2013 :

- 1<sup>re</sup> session du 28 août au 13 décembre 2012 (129<sup>e</sup> promotion) ;
- 2<sup>e</sup> session du 10 janvier au 19 avril 2013 (130<sup>e</sup> promotion).

Préalablement à l'admission en formation, conformément à l'arrêté du 8 août 2011 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée, les stagiaires devront avoir signé le formulaire de reconnaissance de lien au service auprès de leur organisme d'administration (OA). Une copie de ce document devra être présentée à l'arrivée à l'école.

**2. COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATS À L'ADMISSION À L'ÉCOLE D'ÉTAT-MAJOR.**

La commission de sélection des candidats à l'admission à la scolarité du DEM se réunira, le cas échéant, sur convocation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) à la fin du mois de mai 2012.

Conformément au point 2.4. de l'instruction de référence, la liste des officiers admis par le général directeur des ressources humaines de l'armée de terre à suivre la scolarité du DEM est diffusée par lettre et mise en

ligne sur le site intraterre de la DRHAT par le bureau coordination des carrières et de la mobilité de la sous-direction gestion de la DRHAT (DRHAT/SDG/BCCM). Au vu de cette liste, les organismes d'administration effectueront la mise en route des candidats.

### 3. COMMISSION D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT-MAJOR.

La commission prévue au point 5.2. de l'instruction de référence se réunit à la fin de chacune des deux sessions, soit normalement en décembre 2012 et en mai 2013.

L'EEM est chargée de convoquer, le cas échéant, les membres de cette commission et de préparer le procès-verbal et les propositions relatives à l'attribution du diplôme d'état-major ou du certificat d'état-major qui seront transmises à l'état-major de l'armée de terre (EMAT) pour décision.

### 4. DIFFUSION DES RÉSULTATS.

La liste des officiers ayant obtenu le DEM est publiée par ordre de mérite au *Bulletin officiel des armées* à l'issue de chacune des sessions. L'attribution du DEM prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin suivant la scolarité.

### 5. DISPOSITIONS FINANCIÈRES.

Les frais de déplacement relatifs aux convocations des membres de la commission d'attribution du DEM seront imputés à la DRHAT sous-direction de la formation (DRHAT/SDF) selon la codification suivante :

- année de gestion 2012 ;
- domaine fonctionnel : 0178-02-26 ;
- centre financier : 0178-0011-AT01 ;
- centre de coût : D0516FB991 ;
- code engagement : FD1ADAE11F ;
- code activité : 0178020501A5.

### 6. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 271108/DEF/RH-AT/IF/SC/EMS du 3 mars 2011 modifiée, relative à l'admission et à la scolarité à l'école d'état-major au titre du diplôme d'état-major pour le cycle 2011-2012 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général,  
sous-directeur de la formation,*

Dominique SANMARTY.

ANNEXE.  
**CALENDRIER GÉNÉRAL.**

30 avril 2012.

Date limite d'arrivée à la direction des ressources humaines de l'armée de terre/bureau gestion (DRHAT/BG) de la fiche de « préparation de carrière », remplie par l'officier au cours d'un entretien avec son chef de corps et signature de la reconnaissance de lien au service attaché à la scolarité du DEM.

Fin mai 2012.

Le cas échéant, réunion de la commission de sélection des candidats à l'admission à l'EEM.  
Publication par la DRHAT de la liste des officiers admis sur le site intraterre de la DRHAT.

Mi-juin 2012.

DRHAT : liste par session des officiers admis puis diffusion de cette liste.

Début août 2012.

DRHAT : actualisation par message de la liste des officiers admis à l'EEM, répartis par session.

Du 28 août au 13 décembre 2012.

Stage de la 129<sup>e</sup> promotion.

Décembre 2012.

Commission d'attribution du DEM pour la 129<sup>e</sup> promotion.

Du 10 janvier au 19 avril 2013.

Stage de la 130<sup>e</sup> promotion.

Mai 2013.

Commission d'attribution du DEM pour la 130<sup>e</sup> promotion.

1<sup>er</sup> juin 2013.

Prise d'effet de l'attribution du DEM aux officiers concernés des deux promotions.